

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DSTI 4-G Convention entre le Département de Paris et le Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, soumet à son approbation la signature d'une convention entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO